

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	49 (1920)
Heft:	15
 Artikel:	Un souvenir d'école
Autor:	Loup, R.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1039134

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IX. Drapeau de la Société.

ART. 20. — Le drapeau est déposé au Musée pédagogique. Il sera arboré :

- a) Aux réunions cantonales ;
- b) Aux fêtes religieuses ou patriotiques pour lesquelles la Société a reçu une invitation ;
- c) Aux funérailles des membres de la Société.

X. Dispositions finales.

ART. 21. — Le Comité favorisera la formation d'organisations dans le cadre de l'arrondissement scolaire, organisations qui serviront de liaison entre les membres de la Société et l'organisation centrale.

ART. 22. — Les présents statuts entrent en vigueur dès leur adoption par l'Assemblée générale. Ils peuvent être revisés en tout temps, à la demande de la majorité des membres.

ART. 23. — Les cas non prévus par les présents statuts seront tranchés par le Comité, sous réserve d'appel à l'Assemblée.

Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée générale, à Belfaux, le 3 juillet 1919.

Au nom de la Société fribourgeoise d'éducation :

Le Secrétaire :

F. DELABAYS.

Le Président :

RISSE.

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg approuve les présents statuts.

Fribourg, le 20 avril 1920.

Le Vice-Chancelier :

A. TSCHACHTLI.

Le Président :

EMILE SAVOY.

Un souvenir d'école

C'était un soir de juillet, au pied du clocher bénédictin. Etendu sur l'herbe et plongé dans l'étude, fortuitement, j'aperçus, se faufilant hors de la cour, un élève aux gestes indécis qui, suivi à courts intervalles de quelques camarades, fuyaient dans la direction de la Sarine. Le mystérieux s'en mêlant, je fermai mon livre et, après avoir jeté un regard inquisiteur vers les fenêtres du Collège (l'œil du surveillant !), je me glissai à leur suite dans la direction de la rivière.

Un sentier rocailleux et tourmenté d'ornières conduit à la berge pour se rétrécir ensuite et serpenter à travers les fourrés d'un bosquet. Perdus dans des halliers ou masqués par l'ombre du bois, se trouvent, ça et là des bancs formés de branches épaisses.

Gonflée d'eau et de limon, par les giboulées du printemps, la Sarine gémit une monotone complainte que répètent, en de dolents échos, les rochers sonores. Dans le susurrement de la brise, le chant des oiseaux bruit comme des notes stridentes et éparses, sous le ronflement étouffé d'une basse d'orgue.

A travers la ramure des sapins, se dresse la haute paroi de rochers moussus et tors de la rive opposée. Près de là, les eaux roulent dans leur lit : branches, monceaux de feuilles, troncs ravis au bord d'un bois, jeunes arbres déracinés. Le long du courant, des graminées ploient sur les flots ; tout comme une théorie de philosophes décharnés, pensifs et mélancoliques, inclineraient leur front sillonné sous le tumulte des nations. Ici et là, sur la terre buissonnante, tombent obliquement les rayons solaires faisant de ces lieux un habitacle de la pénombre dont le silence et le jour incertain évoquent le mystère des sanctuaires gothiques.

J'arrive à proximité d'un banc où je m'assieds pour aspirer à longs traits l'air. Saturé de senteurs odoriférantes, je respire,... et regarde. Quel délicieux cabinet d'étude !

..... Sept heures moins cinq ! Dans le bruissement de la nature, j'entends confusément la cloche du Collège.

Au revoir, vieux banc noirci, et toi, verte nature ! Le garnement qui, suspendu aux rameaux d'un jeune hêtre, se balance, s'endort et tombe sur un amas de ronces, n'a point en s'éveillant une impression plus désagréable que la mienne en cette fâcheuse minute.

R. LOUP.



UN NOUVEAU SYLLABAIRE FRIBOURGEOIS

L'heure actuelle paraît propice, grâce à l'expérience acquise, au perfectionnement de nos moyens d'enseignement. Depuis un peu plus d'un quart de siècle, un principe fondamental a orienté les progrès réalisés dans les méthodes pédagogiques. Ce principe, dont la teneur peut varier, a pour conséquences principales l'appel des sens comme point de départ de la connaissance, l'observation des cas concrets en vue d'amener la conclusion générale, puis comme application, l'utilisation de l'idée abstraite dans les faits particuliers. Telle est, dans les lignes directrices, la méthode, appelée analytico-synthétique, qu'a préconisée M. Horner, notre excellent pédagogue fribourgeois, notamment dans son syllabaire destiné à initier les débutants de l'école primaire à l'étude de la langue maternelle. Cet ouvrage d'instruction élémentaire a été très apprécié non seulement dans notre canton, mais au dehors, et il a rendu les plus éminents services au développement rationnel de l'éducation populaire. Si le principe qui l'a inspiré est très bon en soi, nous devons reconnaître — nous ne saurions en faire un reproche à l'auteur qui aurait sûrement amélioré